



PLAN LOCAL D'URBANISME
Métropole Rouen Normandie

4.2 - Règlement graphique
4.2.3 - Planche 3 : Plan des risques

Approuvé le 13 février 2020
Modifié le 25 septembre 2023

Plan n° 41



Echelle : 1 / 5 000



- RISQUES NATURELS**
- Plan d'exposition aux risques (PER)
 - Limite de PER
 - Plan de prévention des risques inondation (PPRI)
 - PPRI approuvé
 - Risque ruissellement (hors PPRI)
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Risque débordement de cours d'eau (hors PPRI)
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa fort
 - Etude spécifique Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.6
 - Zone de vigilance (hors PPRI)
 - Zone de vigilance
 - Remontée de Seine
 - Remontée de Seine
 - Risque faïence
 - Etude spécifique Cf. Annexes règlement graphique 4.2.4.5
 - Zone de risque
 - Risque cavité
 - Zone de risque cavité souterraine
- RISQUES TECHNOLOGIQUES**
- Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
 - PPRT approuvé
 - Installation classée protection de l'environnement (ICPE) ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété
 - ICPE ayant des zones d'effet hors de leur limite de propriété
- Limite communale
 - PSMV
 - Emprise bâtie
 - Parcelle cadastrale

